

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 7

VOTANTS : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 21 janvier 2022

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, PHILIPPE Francine, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy

Excusés : GONON Florence (pouvoir à MICHEL Bernard), VENERA Christophe, PINATEL François, JOUANNEAU Fanny

BERARD Guy a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2022/01 : Compte-rendu des délégations consenties au Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal du 8 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision du 20 décembre 2021 : acceptation du devis de l'entreprise SASU ELECTRICITE TROUILLOUX pour la réparation et la mise aux normes de l'installation électrique de l'ancienne école des Aymes. Montant du devis : 2 427,60 € TTC.

Décision du 20 décembre 2021 : acceptation du devis de l'entreprise GARAGE PIC pour la fourniture d'une deuxième paire de chaînes pour l'UNIMOG. Montant du devis : 2 560,12 € TTC.

Décision du 14 janvier 2022 : acceptation du devis de l'entreprise ATMO GEOMETRES EXPERTS pour la réalisation de relevés topographiques nécessaires au projet de requalification des espaces publics au village. Montant du devis : 8 880,00 € TTC.

Décision du 24 janvier 2022 : acceptation du devis de l'entreprise SAMSE pour la fourniture d'une porte pour le refuge des Clots suite à l'effraction d'octobre. Montant du devis : 2 156,13 € TTC.

Décision du 27 janvier 2022 : acceptation du devis de l'entreprise GAP MATERIEL pour l'entretien et la réparation du GÉNIE. Montant du devis 2 103,68 € TTC.

Décision du 27 janvier 2022 : acceptation du devis de l'entreprise SASU ELECTRICITE TROUILLOUX pour la mise aux normes du tableau électrique du local des Ors. Montant du devis 4 546,80 € TTC.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Date de dépôt en Préfecture : **31 JAN. 2022**

Date d'affichage : **31 JAN. 2022**

Le Maire,
Bernard MICHEL

